



UN TOIT EN HÉRITAGE
FAIRE UN LEGS OU UNE DONATION AU FOYER



Dominique MENTRÉ
Président du FOYER

Depuis plus de 60 ans, nombreux sont celles et ceux qui ont souhaité rendre LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI bénéficiaire d'un legs.

Cette générosité permet à notre association de **répondre durablement** à un besoin vital pour quiconque est à la rue : **UN TOIT.**

Ainsi, grâce aux donateurs, grâce à vous, LE FOYER a pu construire des structures d'accueil, d'hébergement, développer des actions d'accompagnement et d'insertion, et ainsi répondre à une demande d'aide sans cesse croissante.

Choisir LE FOYER comme bénéficiaire de votre générosité, c'est lui permettre de construire l'espoir, celui d'une vie meilleure pour les plus démunis.

Au nom des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants que LE FOYER accompagne chaque année, merci de votre soutien.

Vos interlocuteurs :

Maurice CHESNÉ

T. : 04 72 76 73 53

maurice.chesne@fnds.org

Djida GRANGER

T. : 04 72 76 33 13

P. : 06 86 41 71 69

djida.granger@fnds.org

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. Mentré', with a stylized flourish at the end.

Dominique MENTRÉ
Président



LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, fondée à Lyon en 1950 par Gabriel ROSSET, LE FOYER s'est donné pour missions d'**Accueillir, Héberger, Accompagner et Insérer** les personnes démunies et, ainsi :

- Procurer un toit, un repas, des vêtements aux sans domicile fixe,
- Assurer un logement convenable aux familles mal logées en difficulté,
- Développer l'insertion dans le respect de la dignité humaine,
- Lutter contre les exclusions et soulager toutes les misères, ...

ACCUEILLIR

HÉBERGER

ACCOMPAGNER

INSÉRER

Pour cela, les bénévoles et les salariés de l'association gèrent et animent 42 structures autour des activités d'Hébergement d'Urgence et d'Insertion, d'Accueil de Jour, d'Atelier d'Insertion, d'Accompagnement, de Santé et de Bric à Brac.



LA RÉSIDENCE LE BORDEAUX



LA CHARDONNIERE

TRANSMETTRE AU FOYER, C'EST CONSTRUIRE L'ESPOIR

Voici quelques exemples concrets de projets réalisés **grâce à des LEGS** :



En 2002, pour accueillir des jeunes et des familles, LE FOYER a pu acheter un ancien hôtel situé à Lyon pour réaliser un Centre d'Hébergement d'Insertion de 140 places, La résidence "LE BORDEAUX".



En 2008, pour les passagers les plus fragiles, LE FOYER a acquis "LA CHARDONNIÈRE" à Francheville, qui offre 75 places.



En 2010, à destination de familles et d'hommes isolés, LE FOYER a construit à Villefranche-sur-Saône un Centre d'Hébergement d'Urgence, un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, un Accueil de Jour et un Bric à Brac.



LE FOYER DE VILLEFRANCHE

LE LEGS

Vous pouvez transmettre par legs tout ou partie de votre patrimoine à notre association.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En faisant un legs au FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI, et en lui demandant de reverser une partie à vos héritiers vous leur évitez d'avoir à supporter des droits de succession, sans pour autant réduire leurs parts.

En effet, les legs au FOYER bénéficient d'une exonération totale des droits de mutation.

Il suffit de rédiger votre testament en spécifiant ce que vous souhaitez nous donner lors de votre décès (biens immobiliers, placements, argent, bijoux, meubles...).

LA DONATION

Vous pouvez, de votre vivant, effectuer par acte notarié une donation (biens immobiliers, placements, argent, bijoux, meubles...) au FOYER.

L'ASSURANCE VIE

Enfin, LE FOYER peut être désigné bénéficiaire de tout ou partie d'un contrat d'assurance vie.



COMMENT PUIS-JE LÉGUER AU FOYER ?

Il suffit de faire un testament, écrit par vous-même (olographe) ou par le notaire sous votre dictée. Par cet acte, il vous appartient, si vous le souhaitez et dans le respect scrupuleux des droits de vos héritiers réservataires, de désigner un ou plusieurs organismes bénéficiaires de votre générosité.



QUEL LEGS CHOISIR ?

■ LE LEGS UNIVERSEL

On appelle legs universel la disposition par laquelle une personne donne, par testament, à une ou plusieurs personnes, la totalité des biens qu'elle laissera à son décès.

■ LE LEGS À TITRE UNIVERSEL

Cette formule consiste à léguer une fraction (la moitié, le cinquième, ses maisons et terrains, ses meubles...) ou un pourcentage fixe de ses biens.

■ LE LEGS PARTICULIER

Par cette disposition, la personne décide de léguer un bien précis (une maison, une somme d'argent, un meuble, des valeurs de bourse).





CONTACTEZ VOTRE NOTAIRE

Ces démarches de générosité sont des actes importants. **Nous vous conseillons donc d'en parler à votre notaire** pour qu'il vous aide dans le choix de la formulation la mieux adaptée.

DONNEZ EN CONFIANCE

Les comptes du FOYER, association loi 1901 reconnue d'utilité publique, sont adoptés lors de l'Assemblée générale et certifiés par un commissaire aux comptes. Tous les documents sont disponibles sur simple demande ou via le site internet de l'association. www.fndsa.org



LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI est agréé par le **Comité de la Charte du don en confiance**, organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité publique.

www.comitecharte.org

➔ LE FOYER EN CHIFFRES (2012)

- **42** structures dans le Rhône,
- Environ **5.000** personnes différentes accueillies chaque année,
- **254.852** nuitées réalisées et **306.245** repas servis,
- **4** accueils de jour (300 places chaque jour),
- **3** centres d'Hébergement d'Urgence ouverts à l'année (269 places), et **4** centres supplémentaires pour l'hiver (265 places supplémentaires),
- **10** centres d'Hébergement d'Insertion (416 places),
- **7** Ateliers d'Insertion (86 postes),
- **1.500** bénévoles et **296** salariés (dont 153 personnes en insertion),
- **15** millions d'euros de budget (50% des ressources proviennent de subventions).

VOS INTERLOCUTEURS :



Maurice CHESNÉ

T. : 04 72 76 73 53
maurice.chesne@fndsa.org



Djida GRANGER

T. : 04 72 76 33 13
P. : 06 86 41 71 69
djida.granger@fndsa.org

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

3 RUE PÈRE CHEVRIER 69361 LYON CEDEX 07
TEL. +33 (0)4 72 76 73 53 / FAX. +33 (0)4 72 76 73 71
contact@fndsa.org / **www.fndsa.org**

ASSOCIATION LOI 1901 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Je souhaite être contacté(e) par LE FOYER pour des informations sur les LEGS, les DONATIONS ou les ASSURANCES VIE :

Mme Mlle M. _____

Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Téléphone _____

E-Mail _____

